



Communiqué de presse
Paris, le 20 mars 2017

Accidentalité routière en Île-de-France, baisse du nombre de personnes tuées en février

Le mois de février a été marqué par une diminution de tous les indicateurs de l'accidentalité sur les routes franciliennes. C'est le meilleur bilan jamais enregistré pour un mois de février; 10 personnes ont été tuées, soit 7 de moins qu'en 2016.

Michel Delpuech, préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, a souligné *que « malgré l'amélioration de ces chiffres, qui non seulement traduisent les améliorations des comportements mais résultent également du travail quotidien des pouvoirs publics en matière de sécurité routière, il est nécessaire de rester vigilant »*.

Des indicateurs d'accidentalité à la baisse

Les mesures mises en place pour **sensibiliser, prévenir et former** le public aux enjeux de la sécurité routière commencent à porter leurs fruits, puisque les chiffres des indicateurs d'accidentalité connaissent une baisse significative :

- 10 personnes tuées, soit 7 de moins qu'en février 2016, sur les routes franciliennes ;
- 5 des 10 personnes tuées étaient des utilisateurs de deux-roues motorisés, dont 4 âgés de 25 à 44 ans ;
- 1 piéton décédé, alors qu'ils étaient 10 en février 2016 ;
- 1 162 accidents, soit 255 de moins qu'en février 2016 ;
- 1 335 blessés soit 298 de moins qu'en février 2016.

Les résultats glissants sur 24 mois permettent de relever que février 2017 constitue le quatorzième mois consécutif sous la barre des 300 personnes tuées. Le nombre de personnes blessées reste toujours relativement stable depuis 24 mois mais avec une tendance à la baisse depuis le pic de novembre 2016.

Des mesures ciblées pour une meilleure protection des usagers

Le gouvernement, afin de mieux protéger les usagers, de préserver des vies et d'obtenir des résultats dans la durée, déploie avec détermination l'ensemble des mesures de sécurité routière décidées par le comité interministériel de la sécurité routière. Celles-ci portent notamment sur les deux-roues motorisés, l'usage du téléphone en conduisant, les vitesses excessives et les conduites sous emprise d'alcool et de stupéfiant.